

Communiqué

Pour diffusion immédiate

BCE: Taux de dividende sur actions privilégiées

MONTREAL (Québec), le 11 octobre 2006 – BCE a annoncé aujourd'hui que le 1^{er} novembre 2006, elle rajustera le taux de dividende sur ses actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série T (« actions privilégiées de série T ») si les porteurs d'au moins un million de ses actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série S (« actions privilégiées de série S ») actuellement émises et en circulation choisissent de convertir ces actions en actions privilégiées de série T. Les porteurs d'actions privilégiées de série S ont jusqu'au 18 octobre 2006 inclusivement pour convertir leurs actions. Dans un tel cas, en date du 1^{er} novembre 2006, les actions privilégiées de série T, si ces actions sont émises, donneront droit pour les cinq années suivantes à un dividende trimestriel fixe en espèces, tel que déclaré par le conseil d'administration de BCE, basé sur un taux fixe de 4,502 %, égal au produit de : (a) 4,020 %, soit la moyenne des rendements à échéance composés semi-annuellement, telle que déterminée le 11 octobre 2006 par deux courtiers en valeurs mobilières choisis par BCE, que procureraient des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada et de (b) 112 %, soit le « taux de pourcentage choisi » déterminé par BCE.

BCE a également annoncé que dans le cadre de sa proposition annoncée plus tôt aujourd'hui de convertir Bell Canada en fiducie de revenu et des transactions connexes (collectivement, l'« arrangement »), BCE a l'intention de faire, directement ou indirectement, une offre en espèces à 25,75 \$ par action en vue du rachat de toutes les actions privilégiées de série T pouvant être émises le 1^{er} novembre 2006. L'exécution de ce rachat, comme pour les rachats planifiés des autres actions privilégiées en circulation de BCE et de Bell Canada, sera assujettie à la conclusion de l'arrangement. Si l'arrangement n'est pas conclu, BCE ne rachètera aucune des actions privilégiées de série T.

BCE a reçu une opinion de BMO Marchés des capitaux selon laquelle, en date des présentes, la contrepartie devant être offerte aux porteurs d'actions privilégiées de série T de BCE en vertu de l'offre de rachat prévue par l'arrangement est équitable d'un point de vue financier pour ces porteurs d'actions privilégiées.

A propos de BCE

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada. Grâce à ses 28 millions de connexions clients, BCE fournit un ensemble de services de communications des plus complets et des plus novateurs à ses clients de résidence et d'affaires au Canada. Assurés sous la marque Bell, ils comprennent les services téléphoniques local, interurbain et sans fil, l'accès Internet haute vitesse et sans fil, les services IP-large bande, des solutions d'affaires à valeur ajoutée ainsi que les services de télévision directe par satellite et par VDSL. Les autres secteurs de BCE comprennent Télésat Canada, un chef de file canadien de la fourniture de services par satellite. Les actions de BCE sont cotées en Bourse au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Pour questions des médias, veuillez communiquer avec:

Pierre Leclerc
Relations avec les médias
514 391-2007
1 877 391-2007
pierre.leclerc@bell.ca

Pour questions des investisseurs, veuillez communiquer avec:

Thane Fotopoulos
BCE, Relations avec les investisseurs
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca